

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS
2014-006 À 2014-019

Délibération : **04.2014.016**

Transmis en préfecture le :

18 avril 2014

Séance du : **14 avril 2014**

Compte-rendu affiché le **22 avril 2014**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **8 avril 2014**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE,
Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET,
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX,
Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT,
Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale
ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge
BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON,
Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-
Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET,
Catherine ALBERT-PERROT

Membres absents excusés à la séance :

Agnès JAGET

Pouvoirs :

Agnès JAGET à Roland CRIMIER

Membres absents à la séance :

François VURPAS

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMERO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2014-006	<p>Marché 12/33 Travaux de réhabilitation des gymnases Mouton Avenant 1 - Lots 7 et 12</p>	<p>Par délibération 12.2012.080 du 20 décembre 2012, le marché de travaux relatif à la réhabilitation des gymnases Mouton a été attribué aux entreprises retenues pour les 12 lots, et plus particulièrement à l'entreprise VIVIER pour le lot 7 "Métallerie-Menuiseries extérieures" pour un montant de 33 120.43 € HT et à RHÔNE FLUIDE pour le lot 12 "Plomberie sanitaire" pour un montant de 24 933 € HT . Les deux toilettes PMR doivent être équipées de cuvettes suspendues, objet de l'avenant n° 1 au lot 12 "Plomberie sanitaire" pour un montant de 400 euros HT ; les locaux techniques doivent être équipés de tôle aluminium pour servir de plancher avec accès aux réservations techniques. La plus-value pour la fabrication et la pose de ces tôles s'élève à 375 € HT à avenanter sur le lot 7 "Métallerie-Menuiseries extérieures".</p>
2014-007	<p>Constitution de partie civile devant le Tribunal pour Enfants de Lyon</p>	<p>Le 6 novembre 2012, une somme de 87 euros a été volée dans la caisse enregistreuse de la médiathèque. Madame Catherine GINGEYNE, épouse ROUCHER, a déposé plainte pour le compte de la commune à l'encontre des auteurs du vol le 7 novembre 2012. Monsieur Issam CHABBI et Monsieur LITIM Zinedine, Hamed, Ali doivent être présentés le 19 février 2014 devant le juge des enfants du Tribunal des enfants de Lyon en qualité de prévenus pour les faits de vol en réunion. Il est dans l'intérêt de la Commune de se constituer partie civile afin de demander le remboursement de la somme frauduleusement soustraite.</p>
2014-008	<p>Télétransmission des actes budgétaires</p>	<p>La transmission des documents budgétaires de la Ville se traduisant sous la forme de 5 éditions du budget primitif et du compte administratif de plusieurs centaines de pages chacun, dans une démarche de dématérialisation, la Ville a signé un avenant à la convention du 5 février 2007 pour la télétransmission des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité.</p>
2014-009	<p>Marché n° 13/05 Maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une maison de quartier Avenant de transfert</p>	<p>Par délibération 03.2013.18 du 28 mars 2013, la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de quartier a été confiée au cabinet d'architecture STUDIO PYC. Au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre, la mission d'études relative à l'environnement a été confiée au cabinet CSD INGENIEURS, qui vient de changer de dénomination sociale : depuis le 1^{er} janvier 2014, sa nouvelle dénomination est EODD INGENIEURS CONSEILS.</p>
2014-010	<p>Convention d'utilisation et de mise à disposition des locaux du lycée Descartes par l'OSGL rugby</p>	<p>Dans le cadre de la loi relative à la répartition des compétences entre les communes, le département, les régions et l'Etat, le Conseil régional a donné un accord permanent au Maire pour l'utilisation des locaux du lycée Descartes. Le lycée, sollicité pour une mise à disposition de ses locaux à OSGL rugby, a donné un avis favorable. Aussi la Ville a signé une convention d'utilisation et de mise à disposition de l'internat pour la période du 25 au 26 avril 2014.</p>

NUMERO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2014-011	Marché n° 14/04 Prestation de mise à disposition de personnel en insertion	L'accord-cadre relatif aux prestations de mise à disposition de personnel en insertion arrivant à terme fin mars 2014, une nouvelle consultation a été lancée. Une seule offre a été remise. Cette offre répondant néanmoins au cahier des charges de la consultation, il est proposé à l'issue de l'analyse des offres de retenir l'association SAINT-GENIS EMPLOI comme attributaire de ce marché pour un tarif horaire de 18,70 euros de l'heure.
2014-012	Marché n° 14/03 Maîtrise d'œuvre du futur poste de police municipale	Une procédure a été lancée afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment situé au 36 rue Pierre Fourel et destiné à devenir le futur poste de police municipale de Saint-Genis-Laval. A l'issue de la phase de candidature, quatre candidats ont été admis à présenter une offre. Après audition de ces candidats sur leur projet et à l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir le groupement mené par le cabinet VINDRY ARCHITECTE comme attributaire de ce marché pour un taux de rémunération de 10,50% du montant des travaux.
2014-013	Marché n° 14/05 Entretien des ascenseurs	Le marché relatif à l'entretien et la maintenance des ascenseurs arrive à son terme le 31 mars 2014. Aussi une nouvelle consultation a été lancée. A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir la société SEA LIFT comme attributaire du nouveau marché et ce pour un montant annuel de 6 450 euros HT.
2014-014	Convention de résiliation du local 6 rue de la Liberté	La Commune a donné à bail le local sis 6 rue de la Liberté. Cependant Madame DAO-HEM n'est plus en mesure de payer les loyers. Il est donc convenu par les deux parties une résiliation anticipée du bail.
2014-015	Convention de mise à disposition maison sise 6 chemin de la Mouche	Le Grand Lyon met à disposition de la Commune la maison située 6 chemin de la Mouche à Saint-Genis-Laval afin de sous-louer ce local au profit d'associations. L'association ACOLADE sollicite la Commune afin que lui soient mis à disposition des locaux.
2014-016	Maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une maison de quartier : avenant n° 1	Par délibération 03.2013.018 la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de quartier a été attribuée au cabinet d'architecture STUDIO PYC avec un taux de rémunération de 12.70% du montant des travaux. Le 26 septembre 2013, la Ville a acté l'avant-projet définitif proposé par l'architecte par délibération 09.2013.063 et pour un montant de travaux s'élevant à 2 943 000 euros HT hors résultats des études (amiante et sol). Dès lors, un avenant a été conclu pour ajuster la rémunération de la maîtrise d'œuvre sur le montant de l'APD et pour l'ajout d'une mission complémentaire pour effectuer des relevés acoustiques afin de mesurer correctement le bruit pouvant être toléré par le voisinage.
2014-017	Convention de mise à disposition et d'utilisation de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Lyon - Saint-Genis-Laval par l'association ASMA	Dans le cadre de la loi relative à la répartition des compétences entre les communes, le département, les régions et l'État, le Conseil régional a donné un accord permanent au Maire pour l'utilisation des locaux de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Lyon - Saint-Genis-Laval. Le lycée, sollicité pour une mise à disposition de ses locaux à l'association ASMA, a donné un avis favorable. Aussi la Ville a signé une convention d'utilisation et de mise à disposition de ses locaux pour le dimanche 13 avril 2014.

NUMERO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2014-018	Marché n° 14/07 Fauchage des chemins communaux	L'accord-cadre relatif au fauchage des chemins communaux arrivant à son terme le 25 mai 2014, une consultation a été lancée afin de désigner le futur prestataire chargé du fauchage des chemins communaux. Une seule offre a été remise et cette dernière correspond au cahier des charges de la Ville. Aussi il est proposé de retenir la société GLAS comme attributaire du nouveau marché relatif au fauchage des chemins communaux.
2014-019	Installation de défibrillateurs automatisés externes	Signature d'une convention pour l'installation d'un défibrillateur municipal sur un bâtiment privé en centre-ville appartenant à Madame Huguette CHRISTIN.

Vu la délibération en date du 1^{er} avril 2008 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** des décisions n°2014-006 à 2014-019 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL PREND ACTE -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

